

# “ L’Église ne vit que de vos dons ”

Cette réalité n’est pas un slogan, elle est de notre responsabilité dans la vie concrète de l’Église et permet de relever **3 défis constants...**

## À QUOI SERVENT VOS DONS?

Rétribuer  
les personnes



Réaliser  
des travaux



Couvrir  
les frais des paroisses



Chaque année, chaque baptisé fait le don d’une partie de ses ressources à sa communauté spirituelle : démarche de gratitude envers Dieu, de qui nous recevons tout. Par ce don que l’on nomme **Denier de l’Église, nous assurons la rétribution des prêtres en activité et de ceux plus âgés, des séminaristes, les salaires des laïcs en mission ecclésiale et du personnel administratif.**

**Autre soutien financier directement attribué aux prêtres, les offrandes de messe\*** portent la prière d’action de grâce, d’intercession, ou de supplication pour ceux que nous aimons, vivants ou décédés. Ainsi nous nous portons les uns, les autres.

L’Eucharistie nous fait participer à l’action de grâce de toute l’Église. **La quête\*** est un geste liturgique : notre offrande se joint à celle des autres membres de l’assemblée et à celle du pain et du vin déposés sur l’autel. **Cet argent couvre les frais fixes (électricité, chauffage, entretien), ainsi que les projets pastoraux.**

À l’occasion de certaines étapes clés de l’existence, les fidèles souhaitent recevoir un sacrement (baptême, mariage) ou vivre une célébration (funérailles). Ils sont alors invités à verser un « **casuel\*** », **contribution qui participe aux frais occasionnés lors de ces célébrations et plus largement aux frais généraux de la paroisse.**

L’Église est par excellence le lieu de la transmission. Aujourd’hui, nous poursuivons ce témoignage de vie et, au terme de notre parcours, nous pouvons lui donner les moyens de sa mission. Elle reçoit des **legs**, financiers, immobiliers ou mobiliers, **pour assurer entretien/réparation/construction d’églises, de salles paroissiales, de maisons de retraite pour les prêtres aînés...**

L’ensemble de ces dons et offrandes sont des invitations, en fonction des ressources de chacun, à prendre part à la vie de l’Église. Il est bon de rappeler que celle-ci ne reçoit aucune subvention, ni de l’État, ni du Vatican, elle n’est riche que de la contribution de ses fidèles.

\*Ces 3 dons, directement liés à la liturgie ou à l’acte liturgique au bénéfice d’une démarche de foi individuelle, ne donnent pas droit au reçu fiscal.

**Merci de votre soutien à l’Église,  
afin qu’elle continue d’annoncer la Bonne Nouvelle !**

Rigueur et transparence sont les maîtres-mots du fonctionnement et de la gestion du diocèse. Les comptes annuels sont certifiés tous les ans par un commissaire aux comptes.

L’essentiel des comptes de l’association diocésaine de Nantes est consultable dans le document mis en ligne sur <https://diocese44.fr/category/panorama-economique/>

